

**Séance publique du 30 octobre 2000**

**Délibération n° 2000-5801**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle située rue du Musée et appartenant à M. Averly**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition d'une bande de terrain nu d'environ 206 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AE 47, située rue du Musée à Rochetaillée sur Saône et appartenant à monsieur Averly.

Ce terrain est destiné à l'ouverture de la voie nouvelle du bas de la route de la Nation.

Aux termes du compromis qui a été établi, monsieur Averly, céderait le bien en cause au prix de 36 000 F, conformément à l'avis des domaines. Le montant des travaux qui seront réalisés par la communauté urbaine de Lyon est estimé à 52 713 F HT et les frais d'actes notariés afférents à cette acquisition à 3 900 F ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera financée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0406 en ce qui concerne l'acquisition et exercice 2001 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 0406 en ce qui concerne les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,